



## Rouen, transparence sous écran de fumée noire : CRS intoxiqués

Nos collègues des CRS franciliennes 3 et 4 ont été appelés pour sécuriser la zone aux alentours de l'usine Lubrizol à Rouen.

[5250 tonnes de produits chimiques](#) sont parties en fumée.

Pour se protéger des intoxications, nos collègues ont demandé d'être équipé de tenues protégeant contre les risques NRBC ((Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques), incluant un masque à gaz.

La direction zonale des CRS parisienne a refusé d'équiper nos collègues au prétexte que la missions n'étaient pas en Ile de France et qu'en conséquence ce n'était pas elle de payer pour ces tenues. Le problème a été renvoyé à la zone Ouest, qui n'a pas pu équiper nos collègues dans l'urgence.

Une honte, qu'une question de budget passe avant la santé de nos collègues. Il faut dire que le directeur zonal, lui n'est pas sur le terrain et sa santé n'a pas à pâtir de ses décisions iniques.

En lieu et place de la tenue adaptée nos collègues ont eu des masques contre la poussière et les maladies, non contre les risques chimiques. De même, aucune consigne de décontamination, comme prendre une douche froide avec du savon et de mettre immédiatement son uniforme seul dans la machine à laver, n'a été donnée. Pourtant ces consignes ne coutaient rien, si ce n'est de mettre à mal la propagande du gouvernement qui dit que tout va bien.

Le préfet de la région Normandie Pierre-André DURAND a déclaré qu'il n'y avait pas « [de risque de toxicité aiguë](#). »

Nos collègues CRS ont donc été intoxiqués de façon non aiguë : vertiges, maux de tête, vomissements, trouble du sommeil, irritation oculaire, etc.

Tous les syndicats ont dû faire pression, pour que des analyses sanguines soient faites, car une fois de plus « ça coûte un pognon de dingue, » comme le dirait Emmanuel MACRON. De plus cela pourrait mettre en avant une mise en danger de la vie d'autrui de la chaîne hiérarchique CRS, punie de 15 000€ et d'un de prison, par le Code pénal.

Cette intoxication s'ajoute aux neuf mois d'usage du gaz CS, qui est une arme chimique, sans aucune protection et protocole de décontamination.

En plus, de leur inaction sur les suicides, est-ce que le ministre de l'Intérieur et notre directeur général vont laisser la santé de nos collègues être détérioré à cause de produits chimiques ? Si la réponse est oui, un nouveau dépôt de plainte sera déposé.

**« Plus c'est gros et mieux ça passe. »** Jacques CHIRAC